MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général

Délégation départementale de l'action sociale de la Sarthe

20 Place des Comtes du Maine, 72000 LE MANS

Affaire suivie par : Pierre-Alexandre COMMON

Téléphone : 02.43.83.81.03 / 06 .50.18.58.63

Mél. : pierre-alexandre.common@finances.gouv.fr

actionsociale.72@finances.gouv.fr

Action Sociale

actionsociale.finances.gouv.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACTION SOCIALE DE LA SARTHE DU *25 MARS 2022*

ETAIENT PRESENTS :

1) Représentants des personnels

- Représentants ayant voix délibérative

Mme Emeline GIRARDOT, Solidaires Finances Publiques, «représentante titulaire ».

Mr Jean-Yves PERDRIAU, FO « représentant titulaire »

Mr Thierry VIRFOLLET, CFDT, « représentant titulaire ».

Mr Franck ROULLIER, Solidaires Finances Publiques, « représentant titulaire ».

Mr Jean-Christophe ORLANDINI-TEYSSIER CGT, titulaire ».

Mme Anne-Marie THAUDET-PLU, CGT « représentante titulaire ».

- Représentants suppléants

Mr Philippe BRAMOULLE, Solidaires Finances Publiques

Mme Nadine TABOY-GUEDO, CFDT

Mme Fabienne DEBRAY, Solidaires Finances Publiques, suppléante.

Mme Annie DUTERTRE, CGT, suppléante.

2) Représentants de l'administration

M. Nicolas PALUSSIERE, Directeur du pôle gestion fiscale de la DDFIP de la Sarthe et Président du Conseil Départemental de l'Action Sociale.

M. Arnaud LECLERCQ, Chef du bureau des douanes du Mans

3) Personnalités qualifiées

Mr Pierre-Alexandre COMMON, Délégué Départemental de l'Action Sociale de la Sarthe

Mme Marinette DUCHENE, Assistante du service social de la Sarthe

4) Personnes invités

Mme Elena BONDOUX, observatrice comme futur suppléante CFDT.

5) Les personnes absentes et excusées

M. François PUJOLAS, Administratreur Général des finances publiques.

Mme Véronique QUELLIER-GUILLOIS, Chef du service CCRF 53 et 72.

Mme Laure-Anne LASSALLE, Cheffe divisionnaire des douanes, division Angers.

Mme Nathalie HEULINE, représentane suppléante CGT.

Mme Pascale TOULZAC, Correspondante sociale des douanes

Mme Véronique LEBRETON, Conseillère Technique Régionale de service social

TEXTE DU PROCES-VERBAL

M. Palussière assure que les mesures de protection et de distance – du fait de la surface des locaux disponibles - permettent la tenue du CDAS en présentiel.

Le président ouvre la séance à 09h30, après vérification que le quorum est atteint.

Il rappelle l'ordre du jour qui porte sur

- L'approbation du P.V du CDAS du 22 novembre 2021.
- Renouvellement du mandat de délégué
- Orientations nationales et Objectifs 2022
- Crédits d'actions locales : Répartition des enveloppes 2022.
- Questions diverses

M. Thierry VIRFOLLET, représentant CFDT, est désigné en qualité de secrétaire-adjoint.

M. Franck ROULLIER, représentant Solidaires Finances Publiques donne lecture d'une déclaration liminaire figurant en annexe (annexe 1).

Mme Annie DUTERTRE, représentante CGT donne lecture d'une déclaration liminaire figurant en annexe (annexe 2) .

Le président soumet à l'approbation le procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2022 (annexe 3). Celui-ci est adopté à l'unanimité et sans réserve.

Après s'être assuré qu'aucune question n'est posée, le président décide de passer au point suivant de l'ordre du jour.

- **Renouvellement du mandat de délégué (annexe n°4)**

Le président rappelle que le mandat de l'actuel délégué arrivera à son terme le 30 juin 2022 puisque celui-ci a pris ses fonctions le 01 juillet 2017. La réglementation actuelle, en l'absence d'un nouvel arrêté depuis 2002, offre au CDAS la possibilité de s'exprimer sur ce prochain mandat et de donner son avis consultatif. M. Palussière

précise que le vote pourra se faire si cela est demandé et conformément au règlement interne du CDAS, à bulletin secret. Dans un premier temps il laisse la parole au délégué afin que ce dernier puisse présenter son action passée et ses projets pour l'avenir.

Monsieur Common présente son action depuis son début de mandat et évoque la poursuite de son action . Le texte de cette intervention est en pièce jointe.

A la suite de sa présentation, les membres du CDAS lui renouvellent sa confiance pour un nouveau mandat de 5 ans. Le délégué les remercie et tient à préciser qu'actuellement, le Secrétariat Général renouvelle les mises à disposition des délégués pour un an.

- **Orientation nationales et objectifs 2022 (annexe n°5)**

Trois orientations principales :

1) Contribution aux travaux dans le domaine de la restauration :

   ➔ soutenir les restaurants et continuer d'offrir une restauration de qualité au bénéfice des agents, dans un contexte de crise sanitaire qui a fragilisé les structures de restauration collectives.

   ➔ Contexte de la mise en place de la loi Egalim dont les objectifs sont loin d'être atteints en Sarthe comme en France.

   ➔ Modification de l'observatoire et de la prise en charge des subventions pour les agents DDPP. Dorénavant, leurs subventions devraient être prises en charge par le Secrétariat Général Commun.

2) Proposer des prestations innovantes permettant de répondre aux besoins des agents.

➔ Tout comme en 2019, cette année le SG va renouveler le Fond d'innovations locales. Les modalités seront prochainement connues.

3) Accompagner et expliquer la réorganisation du réseau de l'action sociale et sa mise en place en 2022.

Une présentation se fait au vu d'un power point présentant les montants des différents postes budgétaires.

Un point est fait sur les prestations récentes comme l'aide pour les enfants étudiants.

Les membres du CDAS reviennent sur la lenteur persistante pour l'obtention des CESU aide à la parentalité mettant en difficulté les parents notamment en début d'année.

Pour les crédits CAL, le délégué précise que les chiffres sont donnés avec la réserve. La nouveauté de cette année est l'apparition d'un seuil minimum pour les « petits » départements relevé à 18000 €. Ce qui est une bonne chose. Pour les pays de la loire seule la Mayenne est concernée.

Toujours à propos du montant du CAL et plus particulièrement sur celui de la Sarthe, le délégué note une différence de 310 € qui correspondrait à une différence sur le

nombre de retraités pris en compte. Ces chiffres étant fournis par le SRE, le SG va être questionné et la réponse sera transmise aux membres du CDAS.

- **Crédits d'actions locales : Répartition des enveloppes 2022 (annexe n°6)**

Le budget CAL 2022 pour la Sarthe s'élève à **23 319** €.

Cette année et depuis le nouveau marché avec BIMPLI, le montant des E-CARTE non utilisées en 2021 sera redistribué aux CAL. Cela représentera environ 1000 € pour la Sarthe. Le montant du CAL annoncé dans un premier temps se fait donc sans cette somme qui viendra abonder les crédits prochainement.

Après-midi récréatif des retraités (18 mars 2022): Seulement 79 retraités présents (environ 130 en 2019 et 2020). Action gratuite pour les participants qui revient pour le CAL à 20 €/retraité. La diminution de participants cette année est certainement due aux suites de la pandémie et la crainte de certains anciens de sortir actuellement. Le délégué le regrette car cela accentue leur isolement.

A l'occasion de cet après-midi, les derniers paniers garnis qui n'avaient pas été distribués car non réclamés ont pu être remis conformément au souhait des membres du CDAS interrogés en GT sur ce point.

Sortie au Mont St Michel prévue le 30 avril (report de la sortie annulée en 2021). Le car est pour l'instant complet.

Le séjour groupe à la résident EPAF de Vendres (sans subvention CAL) commun aux retraités du 72 et de du 49 est complet pour l'instant.

Noël : Le contrat est reconduit avec l'ASN. Pour les jouets, un appel d'offres régional est en cours afin de renouveler le marché détenu jusqu'à présent par HELFRICH. Le délégué espère un retour avant juin pour connaître le nouveau prestataire.

Reconduction des conventions (notaires et psychologue). A ce propos, un membre du CDAS demande si les enfants peuvent être bénéficiaires de cette convention. Le délégué précise que seuls les agents actifs , sur orientation du médecin ou de l'assistant de service social, peuvent en bénéficier. Il s'agit d'un psychologue du travail. Le délégué et l'AS rappellent que les adhérents à la MGEFI peuvent bénéficier de consultations prises en charges par la mutuelle. Le nombre dépend de leur contrat. Dans le cadre du droit commun , si il y a rescription, 10 consultations gratuites sont possibles. Une communication vers les agents à propos de cette possibilité sera faite prochainement.

Continuité de la Bibliothèque sociale et du club lecture. Un montant minimum est voté pour cette année 2022 permettant un renouvellement du fond pour les adhérents (environ 50). La délégation a aussi bénéficié de dons de la part d'agents et d'une librairie.

Sortie retraité : Suite à la commission des retraités qui a réuni huit représentants dont 3 anciens délégués, il a été suggéré que la sortie 2022 soit un week-end dans le Cotentin. Les membres du CDAS suivent et valident cette proposition.

Sortie pour les familles : il a été abandonné l'idée d'un week-end au vu des devis annonçant des tarifs qui auraient exclus trop de familles. Ce sera donc une sortie

d'une journée. Une journée au zoo de Beauval est votée pour l'automne. La participation au quotient est préférée au tarif forfaitaire.

L'action Qi gong en partenariat avec l'ATSCAF qui avait été annulée les deux dernières années est à nouveau proposée à partir de la rentrée scolaire.

Une nouvelle action avec l'ATSCAF est proposée cette année : Chant bien-être ou chorale .

Dans un premier temps à travers cinq ateliers de mai à juin tous les 15 jours, en alternance avec le Qi Gong, puis à partir de la rentrée scolaire si il y a assez de participants.

Ces deux actions sont limitées à 10 participants puisque la salle prêtée par l'ATSCAF ne peut pas contenir plus de personnes pour une activité.

Les lignes budgétaires sont votées à l'unanimité dans leur ensemble. Comme il n'y a plus de question, le président propose de passer aux questions diverses s'il y en a .

Questions diverses :

Il est demandé au délégué s'il est informé du fonctionnement du restaurant de Mamers et de la demande faite par l'association de gestion de facturer un montant de 0,50 € par plateau aux agents qui apportent leur repas pour l'utilisation du lieu de restauration.

Le délégué rappelle que lors de l'AG de l'association à laquelle il a participé dernièrement, cette participation qui existe depuis plusieurs années a été votée à la majorité. Seuls quelques adhérents se sont abstenus. Le problème concernerait des agents de l'équipe de renfort qui ne déjeunent pas à la cantine sans quoi ils ne bénéficieraient plus de leur frais de repas journalier mais ne souhaitent pas payer ces 0,50 € pour utiliser les lieux. Il propose que ces agents soient au moins adhérents à l'association et regrette qu'ils n'aient pas participé à l'AG lors de laquelle il y aurait pu y avoir un échange sur le sujet. L'association est libre de proposer ce genre de proposition qui lui permet aussi de faire fonctionner son association.

* * *

FIN DU PROCÈS-VERBAL

L'ordre du jour étant épuisé, M. PALUSSIERE constate qu'il n'y a pas d'autres questions et lève la séance à 12 h 15

SIGNATURES DU PROCÈS-VERBAL

Le Président

Nicolas PALUSSIERE

Le Délégué, Secrétaire permanent

Pierre-Alexandre COMMON

Le Secrétaire-adjoint

Thierry VIRFOLLET